



 **APRR**

PIARC – AIPCR CONGRES DE MEXICO

Comité Technique A2

**Financement des projets d'infrastructure routière
Les rôles du secteur privé dans les pays de l'AIPCR**

M. Jean-François LANGUMIER

France - Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR) -

Mercredi 28 septembre 2011

(9h - 12 h 30 - Palacio de Valparaiso 2)

Transformations du contexte général des relations nouvelles s'établissant entre administrations routières et opérateurs du secteur privé :

- Depuis une vingtaine d'années de plus en plus de pays de l'AIPCR, développés, en transition, en développement doivent faire face à des besoins de mobilité accrus, qui requièrent en particulier la production et l'extension de réseaux routiers offrant une bonne qualité de services dans la durée.
- Mais les ressources financières publiques habituellement mobilisées provenant en particulier des utilisateurs de l'infrastructure routière pour l'investissement routier se rarifient, notamment en étant intégrées dans les budgets généraux des Etats (taxes sur les véhicules et sur l'essence...).
- Aussi les pouvoirs publics se rapprochent des opérateurs du secteur privé plus seulement pour la construction routière, mais davantage pour qu'ils fournissent en plus des services spécifiques d'entretien et d'exploitation routière.
- D'où l'essor actuel de nombreux types de relations contractuelles, plus ou moins complexes, de courte ou de longue durée, entre les administrations routières et le secteur privé.

Accroissement des contributions du secteur privé auprès des administrations routières :

▪ Les administrations routières proposent divers types de contrat au secteur privé, selon les objectifs visés :

- Achat de prestations routières usuelles bien définies.
- Achat de prestations routières multiples voire plus intégrées : conception, services d'entretien et d'exploitation, dans la durée, correspondant pour l'opérateur privé soit à des obligations de moyens, soit à des obligations de résultat final, ce qui entraîne un partage nouveau des risques entre secteurs public et privé.

Il est noté une extension des domaines contractuels en cours dans les pays de l'AIPCR, d'où une complexification des contrats : cf. P.P.P. qui intègrent dans un contrat plusieurs prestations.

▪ Les opérateurs du secteur privé, mis en concurrence, apportent dès lors des compétences et des capacités dans quatre domaines essentiellement :

- Mobilisation des ressources financières, sur le moyen et long terme (même dans une conjoncture financière présente difficile).
- Mobilisation de connaissances techniques de pointe appropriées issues de l'innovation.
- Mise en œuvre d'une organisation efficiente minimisant les coûts de transaction et les délais totaux de réalisation.
- Expériences de la communication sociétale aux stades de la construction, de l'entretien et de l'exploitation routières, comme si l'opérateur privé était devenu le « propriétaire virtuel » de l'infrastructure routière.

D'où des défis nouveaux pour les administrations routières

- **Asymétrie des connaissances entre secteur public (déficient) et secteur privé (novateur)**

dans les domaines financiers, techniques, organisationnels, juridiques...

d'où une réflexion sur la formation des personnels publics et le recours à des consultants privés par les administrations routières,

pour rester un propriétaire responsable et un acheteur avisé de prestations sur le marché privé : efficaces et au meilleur coût (cf. conduire le dialogue compétitif des P.P.P. et évaluer les offres privées).

- **Savoir très précisément partager les divers risques à assumer entre secteurs public et privé pour pouvoir contrôler les coûts proposés par le secteur privé et gérer les éventuelles clauses de « malus » et « bonus ».**
- **Bien anticiper le niveau faible ou fort d'intégration des différents services routiers demandés au secteur privé : plus il y a d'intégration, par exemple, plus la durée contractuelle tendra à être longue, plus l'opérateur sera plutôt une grande entreprise, et plus le contrat sera complexe (et par conséquent plus les petites et moyennes entreprises risquent d'être mises à l'écart, plus la concurrence sera atténuée dans la durée, plus le recours à des consultants spécialisés sera nécessaire...).**

MERCI POUR VOTRE ATTENTION